Pays
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

de l'Ourcq

la lettre

JUIN 2009 - n°15

Nouveau format sur papier recyclé

Economie
- Développement durable : soutien à la création d'une filière éco-bâtiment
- Bâtiments et Travaux Publics : des projets à venir

Environnement
- Déchets : prévenir les incidents de collecte

Travaux
- Des espaces plus verts

Dossier : l'eau
- Deux contrats pour quinze ans
- Performance et tarif maîtrisé
- La facture d'eau décryptée

Vie associative
- Subventions aux associations
- Conseil aux associations et formations des bénévoles

Vie numérique
- Ouverture prochaine des EPN

Sport
- De bons résultats pour les jeunes du Pays de l'Ourcq

Local
- Cap à l'est : un tour à Dhuisy

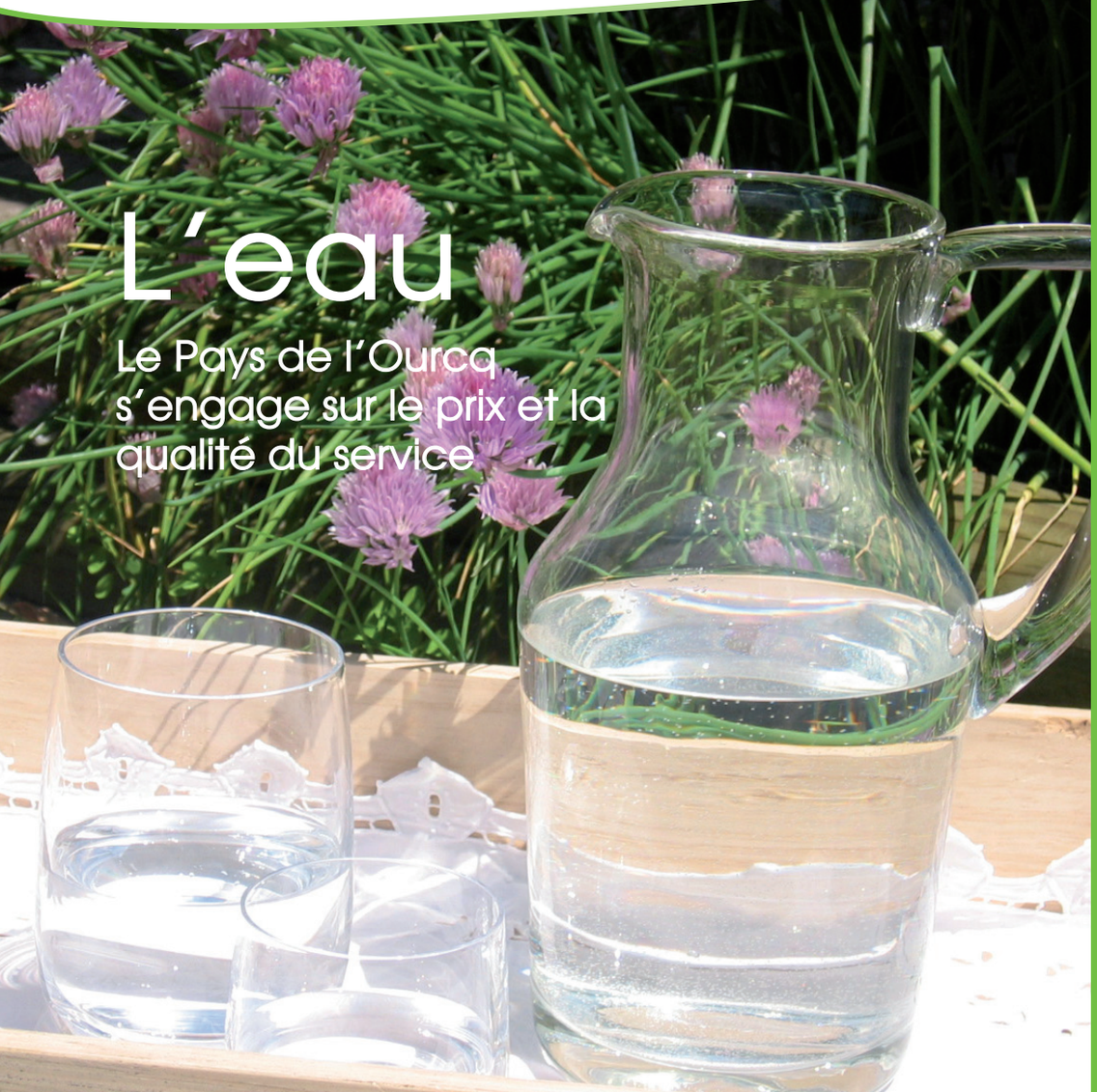

L'eau

Le Pays de l'Ourcq s'engage sur le prix et la qualité du service

Editorial

La Gestion de l'eau et de l'assainissement relève d'une compétence intercommunale ancienne qui intéresse aujourd'hui tous les habitants du Pays de l'Ourcq. Sous l'angle de la qualité, de son prix au robinet ou de la protection des ressources, l'eau demeure un sujet important et restera un patrimoine vital à gérer ensemble.

C'est pourquoi l'intercommunalité s'implique fortement dans l'analyse des besoins et engage des investissements très lourds. 12 millions d'euros d'autofinancement sont nécessaires pour réaliser les programmes urgents des trois prochaines années : stations d'épuration, réseaux d'assainissement, protection des captages, réserves, adduction d'eau, réhabilitation des branchements en plomb...

Les délégués communautaires issus de vos conseils municipaux ont, après une âpre sélection, retenu la société SAUR pour assurer la délégation des services de l'eau potable et de l'assainissement. Pour les quinze années à venir, le contrat qui nous lie assure une maîtrise du prix de l'eau et générera une baisse très sensible du coût de l'assainissement collectif.

Je suis heureux que la responsabilité partagée d'une politique de l'eau soit une préoccupation majeure sur notre territoire. N'est-il pas d'ailleurs, ce Pays de l'Ourcq, lieu de confluence de plusieurs cours d'eau... mais aussi d'idées et d'actions !

Michel Fouchault,
Président

PAYS DE L'OURCQ

Développement durable : soutien à la création d'une filière éco-bâtiment

Afin d'accélérer la création d'une filière Eco-bâtiment et de promouvoir la production d'agro-matériaux sur le territoire, le Pays Fertois et le Pays de l'Ourcq étudient un projet de démonstrateur des techniques et des matériaux écologiques.

Les Communautés de communes du Pays Fertois et du Pays de l'Ourcq souhaitent encourager le développement d'une filière éco-bâtiment sur leurs territoires en accompagnant la construction d'éco-quartiers, en encourageant les partenaires de la formation, en favorisant la production d'agro-matériaux et en informant les porteurs de projets, dont les particuliers.
Elles ont fondé l'association Ecovallée de la Marne, qui fédère autour de ce projet le CFA du BTP d'Ocquerre, les fédérations du BTP, la Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne et l'Agence Régionale de l'Environnement. Parmi les projets à l'étude, la construction d'un démonstrateur de l'éco-bâtiment afin de sensibiliser les futurs bâtisseurs à des pratiques plus écologiques et d'appuyer le développement de la filière. Ce démonstrateur serait un lieu d'expérimentation de techniques de construction innovantes, notamment en termes d'efficacité énergétique, ainsi qu'une présentation de l'usage possible des agro-matériaux produits sur le territoire.
Informations : Géry Waymel, 01 60 61 55 00 - economie@paysdelourcq.fr.

Marchés publics en ligne

Les achats publics sont soumis à des procédures réglementées, notamment, par le code des marchés publics.
Pour faciliter l'accès des acteurs économiques, la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq publie sur son site tous les avis d'achat supérieurs à 20 000,00 €. Fournisseurs, entrepreneurs ou prestataires, vous êtes intéressés par les procédures en cours ? Rendez-vous sur notre site *(www.paysdelourcq.fr > rubrique entreprendre et travailler > marchés publics)*.
Vous y trouverez toutes les informations utiles sur les procédures de marchés en cours, que ce soit en matières de services, fournitures ou travaux. Les dossiers de consultation y sont téléchargeables gratuitement en quelques clics !
Pour plus d'informations : marchespublics@paysdelourcq.fr

Bâtiments et Travaux Publics : des projets à venir

Le 27 avril a eu lieu une rencontre entre les élus municipaux et communautaires, les entrepreneurs de la Fédération du Bâtiment et des Travaux Publics de Seine-et-Marne et les représentants de l'État. Le Sous-préfet de Meaux, M. Jean-Pierre Cazenave-Lacrouts, a rappelé le soutien apporté par l'État à l'action économique, notamment dans le cadre du Plan de Relance.
La Communauté de communes a présenté ses principaux programmes de travaux à court terme, construction de locaux techniques communautaires, stade d'athlétisme et extension de la zone d'activité de Granchamp. Les projets du Syndicat Mixte Marne-Ourcq ont également été évoqués, avec le parc d'activité des Effaneaux et l'aire d'accueil des gens du voyage de La Ferté-sous-Jouarre. La réunion s'est achevée par la présentation du projet de démonstrateur éco-bâtiment des Pays Fertois et de l'Ourcq, auquel fait écho le programme BATIRECO de la Fédération BTP 77. Ce programme aide les professionnels du bâtiment pour les travaux de rénovation visant à améliorer l'efficacité énergétique des bâtis existants.

Environnement

Déchets : prévenir les incidents de collecte

Les incidents concernant la collecte sont multiples : stationnement gênant, travaux, routes bloquées ou encore intempéries. Certains d'entre eux sont cependant aisément évitables : refus de tri, poubelles cassées ou dépôt trop tardif. Quelques conseils pour une collecte plus sereine :

« Refus de Tri »
Les rippeurs marquent les bacs bleus d'un ruban autocollant « refus de tri » lorsque ceux-ci sont pollués, c'est à dire qu'ils contiennent des déchets non recyclables. Dans ce cas il faut laisser le ruban bien apparent et présenter le bac bleu la veille du jour de collecte des ordures ménagères.
Il sera ramassé en même temps que ces dernières.

Bacs cassés
La Communauté de communes fournit les bacs bleus dédiés aux déchets recyclables. Les particuliers doivent en faire la demande dans leur commune. Pour les ordures ménagères, il appartient aux particuliers d'acheter, s'ils le souhaitent, leur propre bac. Il est alors vivement conseillé d'acheter les bacs labellisés CE, certes plus couteux mais aussi plus résistants et bien adaptés aux lève-conteneurs des bennes de la collecte : cela évite les bacs cassés et permet de les conserver plus longtemps.

Dépôt tardif
Les déchets ne sont pas collectés s'ils sont déposés après le passage des éboueurs ! Aussi, quel que soit le type de collecte (ordures ménagères, déchets recyclables, déchets verts et encombrants), il est vivement conseillé aux particuliers de sortir les bacs, sacs ou encombrants la veille du jour de ramassage.

En cas d'incident de collecte, n'hésitez pas à contacter votre mairie ou le Pays de l'Ourcq au 01 60 61 55 00 ou par courriel : servicestechniques@paysdelourcq.fr.
Il vous est également possible de signaler un incident de collecte à l'aide du formulaire en ligne sur le site *www.paysdelourcq.fr, rubrique Vie Quotidienne > Préserver l'environnement > Déchets > Trier Utile.*

La collecte des encombrants

Les encombrants (appareils électroménagers, matelas, sommiers, vélos, poussettes, jouets, matériel informatique...) sont à déposer devant votre domicile à la veille du ramassage. Le poids des objets ne doit pas dépasser 50 kg.

- **Passage :**

Armentières-en-Brie : 11/06 - 17/09
Cocherel : 18/06 - 15/10
Congis-sur-Thérouanne : 2/07 - 21/10
Coulombs-en-Valois : 9/07 - 19/11
Crouy-sur-Ourcq : 24/06 - 23/09
Dhuisy : 9/07 - 19/11
Douy-la-ramée : 10/06 - 21/10
Etrépilly : 8/07 - 25/11
Germigny s/sCoulombs : 9/07 - 19/11
Isles-lès-Meldeuses : 2/07 - 21/10
Jaignes : 11/06 et 17/09
Lizy-sur-Ourcq : 1er/07 - 16/09
Marcilly : 8/07 - 25/11
Mary-sur-Marne : 11/06 - 17/09
May-en-Multien : 18/06 - 15/10
Ocquerre : 18/06 et 15/10
Le Plessis-Placy : 1er/07 - 16/09
Puisieux : 10/06 - 21/10
Tancrou : 11/06 - 17/09
Trocy-en-Multien : 1er/07 - 16/09
Vendrest : 24/06 - 23/09
Vincy-Manoeuvre : 10/06 - 21/10

- **Sont exclus :** batteries auto, appareils sanitaires, chauffe-eau, anciennes clôtures, déblais, gravats, déchets ménagers spéciaux et produits contenant de l'amiante. Ces déchets sont à déposer gratuitement aux déchetteries d'Ocquerre au 01 60 61 27 00 ou de Monthyon au 01 64 36 12 46.

Travaux

Des espaces plus verts

Les agents du Pays de l'Ourcq et les personnels communaux réduisent l'usage des phytosanitaires dans l'entretien des espaces communaux.

On appelle phytosanitaires les pesticides désherbants, comme le Round Up, ainsi que les insecticides et les fongicides. L'usage de ces produits est actuellement remis en question car, même utilisés correctement, ils entrainent une pollution progressive des milieux naturels et se répandent dans l'eau des rivières et les nappes phréatiques. C'est donc non seulement l'environnement et la biodiversité qui sont menacés, mais également notre santé.
Ainsi en Seine-et-Marne, le Conseil Général a mis en place dès 2006 un plan départemental de l'eau afin de préserver cette précieuse ressource. Économie d'eau et réduction de la pollution en sont les deux axes principaux.
Cet enjeu concerne les entreprises, les agriculteurs et les particuliers, mais aussi les collectivités. Le plan conditionne désormais l'attribution de subventions aux communes en matière d'eau potable à deux obligations : économiser l'eau par un meilleur rendement du réseau et réduire l'usage des produits phytosanitaires sur les espaces communaux. Suite à un diagnostic des pratiques d'entretien, les agents du Pays de l'Ourcq et les personnels communaux ont reçu une formation du Conseil Général sur la réduction de l'usage des pesticides. Au programme de la journée : présentation des alternatives au désherbage (facilitation de la tonte, enherbage des surfaces et jachères fleuries), des solutions préventives (paillage des sols, plantes couvre-sols), et des traitements non-chimiques (balayage, binage, désherbage thermique). Les agents de la Communauté de communes pratiquent d'ores et déjà le désherbage thermique et n'utilisent plus de pesticides.

Travaux réalisés

- **Renforcement du réseau d'eau potable, rue Saint-Georges à Coulombs-en-Valois**
Montant des travaux :
➜ 142.600 € HT
- **Extension du réseau d'eau potable et d'assainissement à Lizy-sur-Ourcq :** rue de la Croix, rue de Lizy et Chemin de Villers.
A Jaignes : chemin rural de Jaignes à Grand Girât.
A Ocquerre : chemin rural du Chemin de Fer.
Montant des travaux :
➜ 250.000 € HT

Travaux à venir

- **Extension de la voirie et des réseaux dans la zone de Granchamp.**
Montant des travaux :
➜ 380.000 € HT

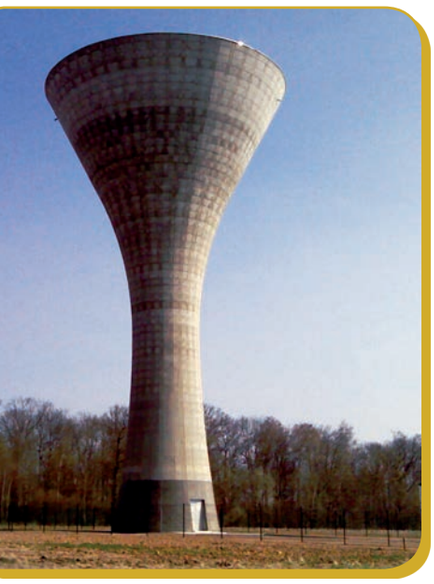

L'eau en quelques chiffres

- 10 captages d'eau potable
- 19 stations d'épuration
- 180 km de réseau d'alimentation en eau potable
- 150 km de réseau d'assainissement
- Plus d'un million de m³ d'eau potable produit sur une année
- Plus de 6 000 abonnés au service de l'eau potable
- 150 m³ d'eau consommés par an et par abonné, soit 144 litres par jour et par habitant

Deux nouvelles stations d'épuration

La Communauté de communes a lancé la construction de deux stations d'épuration.
L'actuelle station à boues activées de Congis-Isles, qui assure le traitement des eaux usées des communes de Congis-sur-Thérouanne et Isles-lès-Meldeuses, va être remplacée car elle ne permet plus d'atteindre les objectifs de rejets règlementaires. Le coût de l'investissement est évalué à 2 millions d'€ H.T..
Les bourgs de Jaignes et Tancrou vont, quant à eux, bénéficier d'une toute nouvelle station d'épuration par biodisques ou filtres plantés de roseaux. L'investissement s'élève à 3,2 millions d'€ H.T., réseaux d'assainissement compris. Cette station aura une capacité de 500 équivalents habitants.

Le Pays de l'Ourcq s'engage sur le prix et la qualité du service

Depuis 2004 la Communauté de communes assume la gestion de l'eau potable et de l'assainissement sur l'ensemble de son territoire. Si elle réalise elle-même les travaux sur ses installations, elle en délègue actuellement l'exploitation à deux compagnies privées, SAUR et Lyonnaise des Eaux, dans le cadre de contrats d'affermage. Ces contrats ont récemment été renouvelés avec, à la clé, quelques changements dans la vie quotidienne des habitants du Pays de l'Ourcq : travaux de réhabilitation à venir, nouvelle facturation et réduction des prix.

Deux contrats pour quinze ans : eau potable et assainissement

Le 23 février dernier, Michel Fouchault, Président de la Communauté de communes, et Bernard Debenest, Directeur régional de SAUR, ont signé deux contrats de Délégation de Service Public : l'un pour l'eau potable, l'autre pour l'assainissement. Délégataire sortant, SAUR s'est à nouveau vu confier la gestion de ces services, pour une durée de quinze ans soit jusqu'à fin 2023 !
Ces deux contrats couvriront un territoire plus important que les précédents : la délégation du service d'eau potable concerne aujourd'hui, dix-huit communes, et l'assainissement, vingt-et-une. Dernière venue au sein du Pays de l'Ourcq, Armentières-en-Brie rejoindra le périmètre d'exploitation de SAUR en 2011, à l'issue de son actuel contrat avec la Lyonnaise des Eaux.
Trois communes ont un statut différent concernant leur alimentation en eau potable. Coulombs-en-Valois et Germigny-sous-Coulombs font partie d'un syndicat mixte amené à disparaître : elles seront alors à leur tour intégrées au contrat. La commune de Marcilly dépend quant à elle du syndicat mixte des Eaux de la Thérouanne.
Avec ces contrats, les élus communautaires ont souhaité assurer aux habitants un service de qualité et une meilleure maîtrise des coûts notamment compte tenu des investissements à venir. Plusieurs programmes lourds sont en effet d'ores et déjà lancés par le Pays de l'Ourcq, à l'exemple des stations d'épuration de Congis-Isles et de Jaignes-Tancrou.

Performance et tarif maîtrisé

Un souci de performance
Ces nouveaux contrats garantissent une meilleure performance du service de distribution d'eau potable et de l'assainissement collectif. Concernant la distribution d'eau, SAUR s'est engagée à optimiser le rendement du réseau (c'est-à-dire le rapport entre le volume d'eau mis en distribution et le volume d'eau consommé) en le maintenant au dessus de 86 % (contre 76 % auparavant). Cet engagement s'inscrit dans une démarche environnementale de préservation des ressources en eau. Par ailleurs SAUR réhabilitera les branchements de plomb qui conduisent l'eau de la canalisation principale à l'intérieur des habitations. Le service d'assainissement collectif sera également amélioré grâce à des contrôles de conformité des raccordements au réseau d'assainissement.
Un tarif maîtrisé
Ces nouveaux contrats entraîneront une baisse progressive du coût de l'eau et de l'assainissement. Pour une consommation de 120 m³ d'eau potable (qui correspond à la consommation annuelle moyenne d'une famille de 4 personnes), la part de la SAUR est aujourd'hui de 111,42 € HT contre 117,73 dans le cadre du précédent contrat, soit une baisse de 7%. Concernant l'assainissement, pour une consommation de 120 m³, la part de SAUR est aujourd'hui de 131,81 € HT contre 153,28 dans le cadre du précédent contrat, soit une baisse de 33%.
Un meilleur suivi de la consommation d'eau
Un système de radio-relève sera mis en place pour tous les abonnés d'ici à 2014. Le véhicule de SAUR pourra alors relever les compteurs des particuliers depuis la rue grâce à un système d'ondes radio, ce qui permettra l'établissement de deux factures annuelles sur la base des consommations réelles et donc pour l'usager, un meilleur suivi. Les particuliers ne seront plus dérangés lors de la relève et bénéficieront d'une facturation plus juste. Ils pourront en outre faire l'acquisition de boitiers afin de surveiller directement leur consommation chez eux à tout moment.

La facture d'eau décryptée

Comment lire votre facture d'eau :

BRANCHEMENT	COMPTEUR					Consommation m3	Information
	Numéro	Diamètre					
LIZY SUR OURCQ	000134102	015 mm				120	Conso. simulée
TOTAL CONSOMMATION						120	

Cette partie précise le type de compteur et le volume consommé (en m³).
Un volume de 120 m³ correspond à la consommation moyenne d'une famille de deux enfants.

SPECIMEN	FACTURE N°Simulation		Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
Distribution de l'eau	177,74 € HT	187,52 € TTC	m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Abonnement part Communauté de Communes		Année 2008					9,62	5,50
Abonnement part SAUR		Année 2008					22,14	5,50
Consommation part Communauté de Communes		Année 2008		120	0,3262	39,14		5,50
Consommation part SAUR		Année 2008		120	0,7903	94,84		5,50
Préservation des ressources en eau (Agence de l'Eau)		Année 2008		120	0,1000	12,00		5,50

La facture d'eau potable est établie sur une part fixe (l'abonnement part Communauté de communes et l'abonnement part fermier) et une part liée au volume consommé. L'abonné acquitte l'intégralité de la facture au fermier qui reverse à la Communauté de communes la part la concernant.

Un budget spécifique

Selon un principe essentiel des collectivités locales, « l'eau doit payer l'eau ». Les sommes perçues par la Communauté de communes pour la distribution et le traitement de l'eau sont réaffectées aux travaux sur les équipements et réseaux de distribution d'eau et d'assainissement.

			Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
Collecte et traitement des eaux usées	256,38 € HT	270,46 € TTC	m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Abonnement part SAUR		Année 2008					15,32	5,50
Consommation part Communauté de Communes		Année 2008		120	0,8663	103,96		5,50
Consommation part SAUR		Année 2008		120	1,1423	137,08		5,50

Concernant la collecte et le traitement des eaux usées, la part fixe de la facture ne concerne que l'abonnement part fermier.

			Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
Organismes publics	71,80 € HT	75,75 € TTC	m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)		Année 2008		120	0,3213	38,56		5,50
Modernisation des réseaux (Agence de l'eau)		Année 2008		120	0,2770	33,24		5,50

Total Facture	533,73 € TTC	HT soumis à TVA : 505,90 € TVA sur les débits : 27,83 €

Les Agences de l'eau sont des organismes publics dépendant du ministère chargé de l'Ecologie. Leur rôle est d'aider les collectivités locales, les industriels, les agriculteurs et les associations dans leurs mesures de lutte contre la pollution des eaux (stations d'épuration, réseau d'assainissement, assainissement individuel), de protection de la santé (limitation des substances toxiques dans l'eau) et de préservation de la biodiversité des milieux aquatiques.

À partir du 1er janvier 2008, le système des taxes a été modifié. La redevance de «Lutte contre la pollution» est appliquée à l'ensemble des abonnés tandis que la redevance au titre de la «Modernisation des réseaux» concerne désormais les seuls abonnés raccordés à un réseau d'assainissement. Il est à noter que le taux de ces taxes est arrêté par l'État.

La spécificité d'Armentières-en Brie

Intégrée au Pays de l'Ourcq en 2005, la commune d'Armentières-en-Brie avait auparavant délégué les services d'eau potable et d'assainissement collectif sur son territoire à Lyonnaise des Eaux. Ces contrats prenant fin le 8 juillet 2011, Armentières sera alors intégrée au contrat de la Communauté de communes avec SAUR. Ce changement impliquera pour les Armentièrois une baisse du prix de l'eau et de l'assainissement collectif : pour une consommation annuelle de 120 m3, leur facture d'eau potable diminuera de 33% et la part correspondant à l'assainissement collectif sera, quant à elle, réduite de 18,5%.

Réhabilitation de 500 branchements de plomb

Le plomb peut se révéler toxique pour l'homme quand il en absorbe de fortes doses de manière répétée. On le trouve dans les peintures anciennes, dans l'air des villes et des sites industriels, mais aussi dans l'eau. Il a en effet été traditionnellement utilisé en plomberie et l'eau qui circule dans les tuyaux le dissout peu à peu.
Aussi, par mesure de précaution, on réhabilite actuellement les branchements de plomb – parties comprises entre la canalisation principale et l'installation intérieure de l'habitation. Dans le cadre du contrat nouvellement signé avec SAUR, 500 branchements de plomb doivent être repris d'ici à fin 2013, à raison de 100 branchements par an.
Ces remplacements ne nécessiteront pas systématiquement des tranchées ouvertes. Il existe en effet deux nouvelles techniques de réhabilitation des branchements : la première implique de tirer un tube de polyéthylène de même section en lieu et place du tuyau de plomb, la seconde permet de le gainer parfaitement avec un tube en polyéthylène de plus faible diamètre qui, une fois gonflé, en épouse la forme. Deux méthodes qui empêcheront tout contact de l'eau avec le plomb dans les branchements.

VCP, une Junior Association qui tourne !

Le dispositif des Junior Associations permet à des jeunes de moins de 18 ans de se regrouper pour mettre en œuvre un projet commun. Quatre garçons du Pays de l'Ourcq tentent l'expérience...
Intéressés par la vidéo et le montage de films, Kévin, Damien, Julien et Martial aimeraient réaliser des courts métrages. Cette ambition les a conduits à créer la Junior Association VCP (Vidéo Court-Métrage Penspinning). Auprès du Réseau National des Junior Associations ils ont pu obtenir une assurance gratuite et ouvrir un compte bancaire. Aidés d'un adulte référent, Xavier d'Anim'Action, il leur appartient désormais de rechercher leurs financements et de lancer leur projet ! Ils souhaitent notamment acquérir le matériel vidéo et les logiciels spécialisés qui leur ouvriront les portes de la réalisation. Le PIJ (Point Information Jeunesse) les a d'ores et déjà sollicités pour couvrir cet hiver un défilé de mode local, des coulisses au podium. Ils s'attaqueront ensuite à la réalisation complète d'une mini-série de science-fiction, projet qui leur tient à cœur. En parallèle ils envisagent de proposer des activités liées à leur passion commune, et notamment des projections publiques de films.
Damien au 06 26 98 06 53 - d.evain@yahoo.fr,
les PAJ (Points Accueil Jeunes) du Pays de l'Ourcq au 01 60 44 12 66 et le PIJ au 01 60 61 12 67.

Subventions aux associations : de nouveaux critères pour plus d'équité et de transparence

Afin de soutenir la vie associative locale, la Communauté de communes clarifie les procédures d'attribution des subventions. Un groupe de travail composé d'élus a élaboré un nouveau dossier de demande.

La nouvelle procédure d'attribution des subventions assure un traitement réellement équitable des dossiers. La Commission concernée étudie chaque demande en fonction d'une grille d'analyse comportant six critères. Viennent en premier lieu les critères d'éligibilité, de personnalité morale et de moyens mis en œuvre. Les trois autres parties permettent une analyse plus qualitative de l'association et de son projet. Le critère « qualité » en examine le rayonnement local : le projet implique-t-il les habitants du territoire, ainsi que des acteurs locaux compétents et formés ? Le critère de l'intérêt communautaire vérifie l'adéquation du projet avec les compétences de la Communauté de communes, c'est à dire ses retombées sociales, culturelles, touristiques, sportives et économiques à l'échelle du territoire. Un dernier critère permet d'apprécier le caractère exceptionnel et innovant du projet. Ces critères sont les mêmes qu'il s'agisse de subventions simples ou de subventions dans le cadre de conventions pluriannuelles.
Le groupe de travail a également fixé des seuils : pour une subvention simple, la Communauté de communes finance au maximum 30% du budget prévisionnel. Pour une subvention inscrite dans une convention pluriannuelle, ce taux peut atteindre 50%, hors charges de structure, et 15% des charges de chaque action sont également pris en charge.
Le dossier est disponible sur demande au secrétariat du Pays de l'Ourcq ou téléchargeable sur le site *www.paysdelourcq.fr, rubrique Vie Quotidienne > Vie Associative > Vous êtes un acteur associatif ?*. **Tél. 01 60 61 55 00 ou ccpo@paysdelourcq.fr.**

Conseil aux associations et formation des bénévoles

Changement de statuts, financement, droit du travail... Les associations sont confrontées à des questions de plus en plus complexes. Le CRIB les accompagne dans leurs démarches et la Communauté de communes travaille sur un projet de formation des bénévoles.

Ce 29 avril, les associations du Pays de l'Ourcq ont rencontré Sandrine Bonnaire et Julie Schram, toutes deux membres du Centre de Ressource et d'Information pour les Bénévoles (CRIB). Ce dispositif aide gratuitement les associations dans leur gestion quotidienne et dans le cadre de leurs projets. Il les conseille notamment en matières d'emploi et de droit, et les accompagne dans le montage de leurs projets, la recherche de financements et l'élaboration des dossiers de demande de subvention. Au besoin, pour les questions ne relevant pas de sa compétence, le CRIB oriente les associations vers l'un de ses partenaires.
Dans cette optique d'aide aux associations, la Communauté de communes souhaite mettre en place des formations pour les bénévoles dans des domaines tels que la responsabilité civile et pénale, la gestion administrative et financière, la gestion des ressources humaines, le management, la communication ou encore les premiers secours. À l'occasion de la présentation du CRIB, un questionnaire a été remis aux représentants associatifs afin de connaître leurs besoins dans ce domaine.
CRIB, Maison Départementale des Sports, 12 bis rue du Président Despatys, Case postale 7630, 77007 Melun Cedex - www.crib77.org.
Renseignements : Sandrine Bonnaire (questions liées à l'emploi) au 01 60 56 04 60 - sbonnaire.apsl77@wanadoo.fr et Julie Schram (questions juridiques et financières) au 01 60 56 04 22 - crib77@wanadoo.fr.
Michel Duchesne Communauté de communes au 01 60 61 55 00 - actionsociale@paysdelourcq.fr.

Armentières-en-Brie : les copains d'abord

Sorties, soirées, voyages et après-midis de loisirs... Les Amis d'Armentières-en-Brie proposent de nombreuses activités et animent avec brio la vie de leur village !
Créée en 2002, l'association des Amis d'Armentières-en-Brie rassemble aujourd'hui près d'une centaine de membres de tous âges : actifs et seniors profitent ensemble des évènements annuels comme la galette des rois, le loto en octobre et le réveillon de la Saint-Sylvestre. L'association organise des sorties et des voyages : visite de châteaux, théâtre, et pour cette année, séjour en Bretagne et fête du Hareng à Berck. L'an prochain, direction le Canada ! Au quotidien, les Amis se réunissent tous les après-midis pour des jeux de cartes suivis de goûters. Intergénérationnelle et très vivante, l'association attire de plus en plus... Nous souhaitons une bonne continuation à Viviane Favre, la Présidente, ainsi qu'à toute son équipe, dans cette belle aventure armentièroise !
Adhésion annuelle : 23 €. Prochaines dates : Loto annuel le dimanche 4 octobre et réveillon de la Saint-Sylvestre avec orchestre et soupe à l'oignon le 31 décembre.
Contact : Viviane Favre, 27 rue du Chef-de-Ville, 77440 Armentières-en-Brie.
Tél. : 01 64 35 52 64.

Vie numérique

Ouverture prochaine des Espaces Publics Numériques

La Communauté de communes ouvrira au mois de septembre des espaces de découverte et de formation à l'informatique et à Internet, accessibles à tous et gratuits.

Que cela concerne l'emploi, les démarches administratives, les loisirs ou simplement les échanges avec nos proches, les technologies de l'information et de la communication sont devenues essentielles dans notre vie quotidienne. On constate cependant que nombre d'entre nous maîtrisons mal les bases de l'informatique et l'usage d'Internet.
Dans ce contexte, la Communauté de communes souhaite développer la connaissance des Technologies de l'Information et de la Communication (T.I.C.) sur son territoire en réactivant son projet des Espaces Publics Numériques (EPN). Dans ces centres de découverte et d'apprentissage accessibles à tous et gratuits, une équipe d'animateurs proposera des activités encadrées sur ordinateur ainsi que des ateliers de formation à la bureautique, au multimédia ou à Internet.
Ces espaces seront ouverts aux particuliers, jeunes et moins jeunes, aux professionnels et aux représentants des associations. Ils proposeront également des actions adaptées aux scolaires dans le cadre du programme B2I (Brevet Informatique et Internet).
L'ouverture des EPN est prévue pour septembre 2009, période symbolique de l'apprentissage... Préparez-vous à voir bientôt la vie en numérique !
Renseignements auprès d'Olivier Luthier, responsable du projet et Paulo Belece, Coordinateur et animateur EPN au 01 60 61 55 00 ou epn@paysdelourcq.fr.

Bienvenue à...

Paulo Belece, arrivé fin mai à la Communauté de communes, est chargé de la mise en place du projet des EPN à l'échelle des 22 communes. Il assumera ensuite son animation : gestion de l'équipe, mise en place des activités, développement de partenariats, veille technologique... Paulo a de longues années d'expérience dans l'animation multimédia et il connaît bien le Pays de l'Ourcq. Il est passionné par ce métier qui mêle art de la pédagogie et compétences informatiques. Travailler avec les particuliers et les scolaires, développer des outils à destination de ceux qui découvrent l'informatique et Internet, les aider à prendre confiance en eux : voilà les projets qui le mobilisent aujourd'hui. Vous le rencontrerez rapidement au détour d'un des Espaces Publics Numériques !

Sport

De bons résultats pour les jeunes du Pays de l'Ourcq !

Ce printemps, nos jeunes sportifs sont de tous les championnats et les remportent haut la main ! Victoires en équipe pour les athlètes et médailles pour les judokas en herbe...

Les jeunes de l'Athletic Club du Pays de l'Ourcq se sont démarqués lors de la finale régionale du challenge national Equip'Athlé benjamins et benjamines, à Bry-sur-Marne. L'équipe des filles est arrivée 3e et celle des garçons, 14e. Bravo à Émeline Mavoungou, Élise Caman, Julie Royer, Marine Delvigne, Audrey Ciofani, Clothilde Blondel, Anne-Charlotte Deschesnes et la jeune juge Alexandra Ballin, pour les filles, ainsi que Baptiste Vanlangendonck, Nathan Odelot, Jordan Isnard, Aymeric Maisse, Alexandre Gros et le jeune juge Romain Lamirand, pour les garçons. Loin de s'arrêter en si bon chemin, ces équipes sont sélectionnées pour de prochaines compétitions : championnats départementaux individuels, le championnat d'Île-de-France individuels à Nemours et le championnat de France à Dreux (28).
De leur côté, les minimes du C.A.L. Judo Lizéen ont brillé lors des championnats de France FSGT à l'Isle Jourdain (32) le 12 avril. Océane Wagner est montée sur la deuxième marche du podium et Alexis Leroi a remporté la cinquième place... Félicitations à ces deux talents qui ne pratiquent le judo que depuis l'an dernier ! Les jeunes judokas ont enfin participé au 6ème Open du Tori Beauvechain à Jodoigne en Belgique les 18 et 19 avril. Maureen Guérin et Joy Bertrand ont terminé premiers battants, Lucas Bavant, Olivier Martins, Lou Bertrand et Océane Wagner sont arrivés à la deuxième place, et Rémy Dufay, Anes Hamdouni, Emeline Macé, et Hugo Labarre ont obtenu la troisième place.
Contact ACPO : Walter Ciofani au 01 60 61 55 08
http://comite77.athle.com
Contact Cal Judo Lizéen : caljudo@hotmail.fr
http://caljudolizeen.blogspot.com

Cap à l'est : un tour à Dhuisy

Maire de Dhuisy depuis 2008, Michèle Gloaguen a succédé à Bernard Beaufils dont elle a été la première adjointe pendant sept années. Rencontre avec cette élue dynamique et très active dans la vie locale.

A l'est du territoire du Pays de l'Ourcq, Dhuisy longe le canton de La Ferté-sous-Jouarre et le département de l'Aisne. C'est une des plus petites communes de la Communauté avec 262 habitants au dernier recensement... Un chiffre en augmentation : « De jeunes couples s'installent régulièrement », indique Michèle Gloaguen. Car il fait bon vivre à Dhuisy et dans son hameau de Chambardy. Le charme du village réside aussi bien dans les forêts qui l'entourent que dans son patrimoine : lavoirs, calvaires anciens et la belle église Saint-Nicolas datant du 15e siècle, avec son clocher reconstruit en 1868. La commune a restauré le retable du 17e siècle qui en orne l'intérieur. Parmi les autres atouts de Dhuisy, « La Dhuiséenne », salle des fêtes très appréciée, une association culturelle, sportive et de loisirs mais aussi une ferme équestre située au cœur du village.
Ce cadre de vie, Madame le Maire souhaite l'améliorer. Elle a réuni une équipe municipale jeune et dynamique afin de mettre en œuvre un programme clairement défini : garantir la sécurité des villageois à l'intérieur du village. Suite à la consultation d'une architecte paysagiste, la commune envisage d'élargir les trottoirs, d'insérer des plateformes surélevées sur la chaussée et d'aménager des aires de stationnement. La place du lavoir à Chambardy sera complètement réaménagée. Il est prévu de doubler les places de parking, de mettre aux normes l'arrêt de bus, d'enfouir les réseaux électriques et de créer une promenade et une aire de pique-nique le long du ru. Une passerelle sera construite au-dessus de ce dernier, qui ravivera le souvenir de l'ancien chemin des écoliers !
Michèle Gloaguen regarde aussi vers l'avenir, notamment avec le parc logistique des Effaneaux qui sera en partie implanté sur la commune. C'est selon elle une opportunité exceptionnelle pour le territoire, surtout en matière d'emploi, et elle a accepté le mandat de vice-présidente du Syndicat Mixte Marne-Ourcq qui est en charge de ce projet. Ce choix témoigne de son engagement pour sa commune et pour le Pays de l'Ourcq : maire de Dhuisy, elle est également déléguée communautaire et élue au Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale (C.I.A.S.). Elle estime que ces missions vont de pair car l'intercommunalité permet aujourd'hui aux communes d'assurer à leurs habitants un meilleur niveau de service public. Un attachement communautaire en accord avec celui des précédents maires de Dhuisy, qui fut l'une des communes fondatrices du « District de Lizy-sur-Ourcq » en 1973.
Enthousiaste et déterminée, Michèle Gloaguen pense à la fois développement du territoire et bien-être des habitants. Un programme qui convient fort bien à la commune de Dhuisy !

Bienvenue à...

Jean-Philippe Durampart
Arrivé à la Communauté de communes mi-février, Jean-Philippe Durampart occupe le poste de Chargé de Mission au Tourisme. Ce Val-de-Marnais d'origine a toujours été attiré par le domaine touristique. Après un BTS il a étudié la géographie et l'aménagement du territoire à l'université Paris XII à Créteil, et obtenu un DESS de management de projets touristiques à Boulogne-sur-Mer. Avant de rejoindre le Pays de l'Ourcq il a été responsable de l'Office du Tourisme de La Ferté Gaucher pendant cinq ans. Ce qui l'intéresse dans ce métier ? L'élaboration des stratégies de développement touristique, le montage et l'ingénierie des projets, mais aussi les rencontres avec les professionnels du secteur. A la Communauté de communes, il a pour mission de créer l'Office de Tourisme du Pays de l'Ourcq, un territoire qui selon lui dispose d'un grand potentiel et où tout reste à faire. Bienvenue à lui, et bonne route !

Claudine Demont-Léger
Le service des finances et des ressources humaines a accueilli au mois de mai une nouvelle assistante. Polyvalente et très dynamique, Claudine Demont-Léger a été secrétaire de mairie au sein de deux communes rurales de l'Oise pendant six ans. Elle s'est alors occupée aussi bien de l'état civil que de l'urbanisme, les permanences d'accueil et les mariages...
Elle a ensuite travaillé comme chargée des finances et des ressources humaines à la Communauté de communes du Pays de Senlis. Elle y a contribué à la mise en place de plusieurs compétences nouvelles comme la petite enfance. C'est avec une envie de changement et une grande motivation qu'elle est arrivée au Pays de l'Ourcq.

Nous lui souhaitons bienvenue et bonne chance dans ses nouvelles fonctions !
Claudine Demont-Léger remplace Alain Poirier, qui occupe désormais les fonctions de Chargé de Mission Transport/Logement. Il sera notamment en charge de la gestion des transports réguliers, scolaires et extra-scolaires du Pays de l'Ourcq et contribuera par la suite à la mise en place d'un Programme Local de l'Habitat (PLH) à l'échelle du territoire.

Alice Lafforgue
Alice Lafforgue a rejoint le pôle de services fin avril. C'est forte d'une expérience significative au service communication de l'Historial de la Grande Guerre à Péronne (Somme), que cette jeune journaliste, diplômée de Sciences Po et originaire de Paris, est arrivée en Pays de l'Ourcq. Attirée par le dynamisme de la Communauté de communes et la polyvalence du poste qui lui était proposé, Alice a désormais en charge la communication du Pays de l'Ourcq, tant en interne (compte-rendus des séances du Conseil communautaire, journal interne) qu'en direction du public (site Internet, relations avec la presse et aussi La Lettre !).

Communauté de communes du Pays de l'Ourcq
2 avenue Louis Delahaye - 77440 Ocquerre
Tél. 01 60 61 55 00 - Fax : 01 60 61 55 08
Courriel : ccpo@paysdelourcq.fr
Site : www.paysdelourcq.fr

Président : Michel Fouchault
Direction de publication : Pascale Courtier
Rédaction : Alice Lafforgue
Photos et conception : CCPO
Impression : Azaprim sur du papier recyclé
Tirage à 7000 exemplaires
N°ISSN : 1621-9732